



DÉLIBÉRATION ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2025

Délibération n° 07-2025
Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 060-216005355-20250701-07_2025-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commune de ROBERVAL

Séance du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, à 18h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel SINEAU, 1^{er} adjoint au maire.

Présents :

Michel SINEAU, Aurore BOUCHENEZ Adjointes au Maire,
Sylvie DARAS, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Michel PIETRAS, Christian VAN WETTEREN, Conseillers Municipaux.

Était absent non excusé :

Le Maire Michel VERPLAETSE

Mme Christian VAN WETTEREN, est désigné secrétaire de séance.

M. Michel SINEAU ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution d'une subvention aux associations pour l'année 2025.

Le montant total des subventions inscrites au compte 6574 s'élève à 150 €, répartis comme suit :

- **FNACA : 150 €**
- **Total : 150 €**

Après examen des demandes, Monsieur le Maire soumet la proposition au vote.

À la majorité, le Conseil Municipal **approuve** l'attribution de cette subvention pour l'année 2025.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'accorder cette subvention.

Fait à ROBERVAL,
Le 17 juin 2025

Pour le Maire empêché, par l'article L.2122-17 du CGCT, le 1^{er} adjoint Michel SINEAU


Pour le Maire
L'Adjoint délégué,
MICHEL SINEAU



Transmis au représentant de l'Etat le :

Mis en ligne le :

Délibération exécutoire conformément à la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982